

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RELATIVE AU PROJET DE MODIFICATION N°3 DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE SAINT-AUBIN-DE-BRANNE

Le public est informé que par arrêté du **23/07/2024**, Monsieur le Président de la Communauté de Communes Castillon-Pujols a prescrit l'ouverture d'une enquête publique relative au projet de **Modification n°3 du Plan Local d'Urbanisme** de la commune de SAINT-AUBIN-DE-BRANNE.

A cet effet, le Président du tribunal administratif de Bordeaux, par décision du 4 juillet 2024 (N° E24000055/33), a désigné Jean-Daniel ALAMARGOT, en qualité de commissaire enquêteur titulaire et Barbara JANOUEIX, en qualité de commissaire enquêteur suppléant.

L'enquête publique se déroulera en mairie de SAINT-AUBIN-DE-BRANNE du **lundi 23 septembre 2024 à 9h jusqu'au vendredi 11 octobre 2024 inclus à 16h**, soit pendant une période de 19 jours consécutifs.

Le dossier d'enquête et un registre préalablement ouvert, à feuillets non mobiles, coté et paraphé par le commissaire enquêteur, seront déposés simultanément à la Mairie de SAINT-AUBIN-DE-BRANNE, siège de l'enquête, et au siège de la Communauté de Communes Castillon-Pujols, et tenus à la disposition du public pendant toute la durée de l'enquête, aux jours et heures d'ouverture des bureaux au public soit :

Heures d'ouverture Mairie de SAINT-AUBIN-DE-BRANNE : les mercredis et jeudis : 8h30 à 12h30 et 13h00 à 16h00, les mardis et vendredis : 8h30 à 12h

Heures d'ouverture Communauté de Communes Castillon-Pujols : du lundi au vendredi : 9h00 à 12h30 et 13h30 à 17h00

Pendant la durée de l'enquête, les personnes intéressées pourront prendre connaissance du dossier et consigner leurs observations et propositions sur les registres mis à disposition pendant les heures d'ouverture des bureaux et pendant toute la durée de l'enquête, soit du **lundi 23 septembre 2024 jusqu'au vendredi 11 octobre 2024 inclus**.

Le dossier pourra également être consulté et téléchargé sur le site internet de la Communauté de Communes Castillon-Pujols (<https://www.castillonpujols.fr>). Un lien vers ce site sera proposé depuis le site de la commune de SAINT-AUBIN-DE-BRANNE (<https://www.saint-aubin-de-branne.fr>).

Les observations, et propositions du public pourront également être adressées par correspondance au commissaire enquêteur en mairie, au siège de l'enquête, à l'adresse suivante : **Monsieur le commissaire enquêteur, Mairie de SAINT-AUBIN-DE-BRANNE, 1 le bourg, 33420 SAINT-AUBIN-DE-BRANNE**.

En complément, le public pourra formuler ses observations et propositions par voie électronique à l'adresse suivante : **staubindebranne@wanadoo.fr** (dans ce cas, noter en objet du courriel « Observations modification PLU pour commissaire enquêteur ») durant la durée de l'enquête, soit du **23 septembre 2024 au 11 octobre 2024 inclus**.

Les observations et propositions reçues par correspondance et par voie électronique seront annexées au registre, déposé au siège de l'enquête dans les meilleurs délais afin d'être consultables par le public, et seront accessibles sur le site internet de la Communauté de Communes Castillon-Pujols (<https://www.castillonpujols.fr>).

A noter qu'aucune observation et proposition reçue au-delà de la fin de l'enquête (11 octobre 2024 à 16h00) ne sera prise en compte.

Le commissaire enquêteur se tiendra à la disposition du public, pour recevoir les observations et propositions écrites et orales à la mairie de SAINT-AUBIN-DE-BRANNE, aux jours et heures ci-après :

- Mercredi 25 septembre 2024 : 9h00 à 12h00
- Jeudi 3 octobre 2024 : 9h00 à 12h00
- Vendredi 11 octobre 2024 : 13h00 à 16h00

Toute personne peut, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier d'enquête publique, dès la publication du présent arrêté, auprès de la Communauté de Communes Castillon-Pujols (et/ou de la commune), à l'adresse postale suivante :

- Monsieur le Président, Communauté de Communes Castillon-Pujols, 1 Allées de la République, BP 116, 33 350 Castillon la Bataille ;
- Monsieur le Maire, Mairie de SAINT-AUBIN-DE-BRANNE, 1 le bourg, 33420 Saint-Aubin-de-Branne.

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public à la mairie de SAINT-AUBIN-DE-BRANNE pendant une durée d'un an, aux jours et heures habituels d'ouverture. Les personnes intéressées pourront en obtenir communication dans les conditions prévues par la loi N° 78-753 du 17/07/78 modifiée.

Après l'enquête publique, le projet de modification du plan local d'urbanisme, sera soumis à l'approbation du conseil municipal, puis du conseil communautaire.

Le Président
Jacques BREILLAT

